



# CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE AFRICAINNE SUR LA SANTÉ EN MILIEU CARCÉRAL

3-5 JUILLET 2024, NAIROBI, KENYA



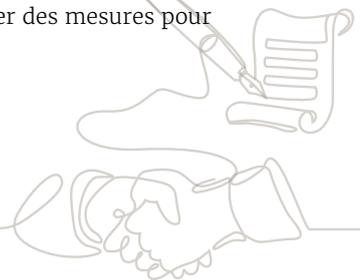
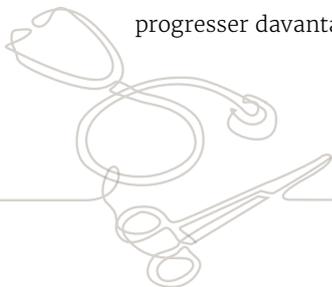
## NOTRE ACTION EN DÉTENTION

Le travail du CICR en milieu carcéral, notamment son programme d'assistance, de suivi et de promotion de la santé dans les lieux de détention, consiste à veiller à ce que la dignité et le bien-être des personnes privées de liberté soient respectés et à ce qu'elles soient traitées conformément aux lois et aux normes internationalement reconnues. Nous agissons pour garantir que les autorités détentrices respectent le droit des détenus de recevoir des soins de santé appropriés à tous les stades de leur détention. En 2024, le CICR a travaillé dans une trentaine de pays africains et mené des activités liées à la détention dans presque tous les pays où il est présent.

La première Conférence africaine sur la santé en milieu carcéral s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 3 au 5 juillet 2024, autour du thème **«Faire la différence: des solutions africaines pour améliorer la santé en milieu carcéral»**.

Organisée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en collaboration avec le Département d'État des services correctionnels du Kenya, la conférence avait pour objectif général de:

- favoriser le respect du droit international – tant le droit international humanitaire que le droit international des droits de l'homme – et des normes relatives à la santé en milieu carcéral;
- promouvoir une approche de la santé en milieu carcéral impliquant l'ensemble du gouvernement;
- améliorer l'état de santé des personnes privées de liberté en renforçant les systèmes de santé en milieu carcéral;
- s'appuyer sur les bonnes politiques et pratiques existantes en Afrique et ailleurs pour mieux faire face aux maladies infectieuses et non transmissibles ainsi qu'aux urgences sanitaires en milieu carcéral;
- présenter les principaux résultats obtenus sur le continent africain depuis la première Conférence mondiale sur la santé en milieu carcéral, tenue en 2022, identifier les lacunes dans la mise en œuvre des recommandations de cette conférence et adopter des mesures pour progresser davantage.



Organisée sur trois jours, la conférence a attiré plus de 125 participants provenant de 23 pays. Parmi eux, des dirigeants et du personnel des services de santé de diverses autorités pénitentiaires nationales, des représentants des ministères concernés responsables des prisons et de la santé, des représentants d'organisations internationales, des universitaires et des scientifiques spécialisés dans la santé publique issus de tout le continent africain, ainsi que des experts internationaux.

Les discussions et les débats, qui se sont tenus tout au long des six séances plénières et des multiples symposiums, ont été nourris par l'expertise de chaque participant et par une volonté commune de contribuer à l'amélioration de la santé en milieu carcéral dans les pays africains. Guidée par les normes internationales relatives au traitement des détenus et par les lignes directrices et déclarations pertinentes des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations mondiales, la conférence a conduit à l'adoption des conclusions suivantes :

1. **traiter tout le personnel des lieux de détention ainsi que les personnes détenues avec dignité, humanité et respect;**
2. **affirmer un engagement fort dans le consensus en faveur du respect et de la promotion du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire concernant la protection des personnes détenues, en tout temps et en toutes circonstances;**
3. **créer un réseau de pairs sous l'égide du Réseau africain de soins de santé correctionnels (ACHN), sous-comité technique sur la santé pour l'Association des services correctionnels africains (ACSA);**
4. **consolider les partenariats régionaux et mondiaux avec l'ACSA, les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies, l'Association internationale des services correctionnels et pénitentiaires ainsi qu'avec l'OMS; renforcer au niveau national les partenariats entre les services nationaux pénitentiaires et sanitaires;**
5. **soutenir la création et la mise en œuvre de services interministériels indépendants en matière de soins de santé, première étape vers des systèmes de santé plus robustes;**
6. **collaborer avec les principaux partenaires et organisations, y compris la société civile, dans l'ensemble des systèmes de justice pénale et de santé, pour sensibiliser à la vulnérabilité des personnes privées de liberté et rechercher des solutions durables à cet égard; en parallèle, envisager la création d'indicateurs clés de performance spécifiques afin de mesurer les progrès accomplis;**
7. **considérer l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes telles que l'intelligence artificielle, en prévoyant des mesures de protection claires, en tant qu'outil de diagnostic pour aider les professionnels de la santé à détecter rapidement les maladies en milieu carcéral;**
8. **envisager le recours à des outils de saisie électronique des données et à des systèmes de gestion des patients au moyen d'applications numériques, tout en garantissant la durabilité et en favorisant la connectivité des professionnels de la santé;**
9. **veiller à ce que le personnel d'assistance (personnel pénitentiaire, professionnels de la santé et partenaires) travaillant dans des lieux de détention puisse consulter les Règles Nelson Mandela, les Règles de Bangkok et les Règles de La Havane, et les comprendre, pour une mise en œuvre efficace;**
10. **tenir compte du changement climatique et de l'environnement dans l'élaboration de nouvelles approches et activités, en atténuant autant que possible les impacts négatifs;**
11. **renforcer l'évaluation des besoins des patients de manière holistique tout en tenant compte des aspects biopsychosociaux de leur situation;**
12. **réévaluer la situation actuelle concernant les maladies transmissibles et non transmissibles; établir des objectifs permettant de progresser vers leur élimination;**
13. **amorcer un dialogue entre tous les organes et organisations concernés sur les façons de traiter la question de la sécurité alimentaire et de garantir une préparation appropriée aux défis à venir;**
14. **diffuser les conclusions de la Conférence sur la santé en milieu carcéral à l'ensemble du personnel des lieux de détention.**



Le CICR porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec ses partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'efforce en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

 [www.icrc.org](http://www.icrc.org)

 [facebook.com/icrcfrancais](https://facebook.com/icrcfrancais)

 [x.com/icrc](https://x.com/icrc)

 [instagram.com/icrc](https://instagram.com/icrc)



**CICR**

**Comité international de la Croix-Rouge**

19, avenue de la Paix

1202 Genève, Suisse

T +41 22 734 60 01

[shop.icrc.org](https://shop.icrc.org)

© CICR, janvier 2025